



COMMUNE DE D'ALLOUAGNE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

I. Le cadre général du Budget Primitif 2025

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget 2025 a été voté le 10 Avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Il est précisé que ce budget reprend les résultats comptables, excédents et déficits de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2024.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, centres de loisirs...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 3 064 159.91 € dont 610 894.91 € de report (excédent de fonctionnement de 2024).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de personnel correspondent à environ 36.5% des dépenses budgétaires et environ 49% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 3 064 159.91 € dont 780 286.91 € seront virés en section d'investissement ce qui constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux : 1 146 099 € en 2025 (1 173 287 € en 2024) ;
- Les dotations versées par l'Etat en 2024 (Dotation Forfaitaire pour 166 088 €, Dotation Nationale de Péréquation pour 65 613 € et Dotation de Solidarité Rurale pour 132 727 €) qui sont revues en baisse pour 2025 car non connues au moment de l'élaboration du Budget ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (prévisions 2025 : 113 311 €).

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant
Dépenses courantes	752 300 €
Dépenses de personnel	1 119 500 €
Autres dépenses de gestion courante	360 650 €
Dépenses financières	36 000 €
Dépenses spécifiques	500 €
Autres dépenses	200 €
Dépenses imprévues	
Total dépenses réelles	2 269 150 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 723 €
Virement à la section d'investissement	780 286.91 €
Total général	3 064 159.91 €

Recettes	Montant
Excédent brut reporté	610 894.91 €
Recettes des services	113 311 €
Impôts et taxes et Fiscalité Locale	1 593 095 €
Dotations et participations	401 354 €
Autres recettes de gestion courante	45 000 €
Recettes exceptionnelles	20 500 €
Recettes financières	5 €
Autres recettes	40 000 €
Total recettes réelles	2 824 159.91 €
Produits (écritures d'ordre entre sections)	240 000 €
Total général	3 064 159.91 €

c) La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025, concernant les ménages sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44.42%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.39%
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 13.49%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 146 099 €.

d) Les Dotations de l'Etat :

Les dotations de l'Etat pour l'année 2025 sont les suivantes : Dotation Forfaitaire pour 165 000 €, Dotation Nationale de Péréquation pour 62 000 € et Dotation de Solidarité Rurale pour 125 000 €) qui sont revues en baisse pour 2025 car non connues au moment de l'élaboration du Budget.

II. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...), le FCTVA ou le recours à l'emprunt.

b) Les principaux projets de l'année 2025 :

Annexe jointe à la présente note.

c) Les subventions d'investissements prévues :

Pour le Projet « Aménagement rue de l'Eglise et rue Salengro », il reste à percevoir :

- La DETR : 120 409.95 €
- Le Fonds de Concours (CABBALR) : 53 980 €
- Subvention Fonds Biodiversité : 20 000 €

Pour le Projet, « Enfouissement des réseaux électriques » rue de l'Eglise, la commune va percevoir :

- Subvention FDE : 118 249 €



d) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

Dépenses	Montant
Solde d'investissement reporté	581 861.58 €
Remboursement d'emprunts	122 000 €
Travaux de bâtiments (à lister)	155 000 €
Travaux de voirie	70 000 €
Autres travaux	658 797.34 €
Autres dépenses	348 415.40 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	14 237.98 €
Total général	1 950 312.30 €

Recettes	Montant
Virement de la section de fonctionnement	780 286.91 €
FCTVA	60 466.28 €
Excédent de fonctionnement	760 959.18 €
Cessions d'immobilisations	
Taxe aménagement	7 000 €
Subventions	312 638.95 €
Emprunt	
Produits (dont écritures d'ordre entre section)	28 960.98 €
Total général	1 950 312.30 €

e) Etat de la dette :

La commune d'Allouagne possède 4 emprunts en cours.
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est de 1 278 136.77 €.

En ce qui concerne 2025, l'annuité de la dette sera la suivante :
Part Capital : 121 321.31 € contre 117 320.37 € en 2024
Part Intérêts : 35 649.81 € contre 39 650.95 € en 2024

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de Fonctionnement : 3 064 159.91 €

b) Recettes et dépenses d'investissement réparties comme suit :

- Dépenses : Restes à Réaliser 2024 : 358 133.62 €
Nouveaux crédits 2025 : 1 592 178.68 €
TOTAL : 1 950 312.30 €
- Recettes : Restes à Réaliser 2024 : 179 036.02 €
Nouveaux crédits 2025 : 1 771 276.28 €
TOTAL : 1 950 312.30 €

Fait à Allouagne, le 11 Avril 2025
Le Maire d'Allouagne
André HENNEBELLE



Programme d'investissement 2025

M57	Opérations d'ordre entre sections (régie)	R.A.R	B.P.
2131	Brasserie	- €	30 000,00 €
212	Aménagement Parking Impasse Lourme	- €	60 000,00 €
2151	Impasse Lourme	- €	50 000,00 €
212	Monument aux Morts	- €	25 000,00 €
2151	Rénovation des rue F. Polriez et P.J Lecocq	- €	20 000,00 €
2131	Isolation des classes Ecole Doitlo (M Frammery et M Delahaye)	- €	55 000,00 €
	Total 040 Opérations d'ordre entre sections	- €	240 000,00 €
M57	Immobilisations incorporelles	R.A.R	B.P.
203	Frais d'études	13 134,40 €	25 000,00 €
	Total 20 Immobilisations incorporelles	13 134,40 €	25 000,00 €
M57	Subv d'équip. Versées	R.A.R	B.P.
204182	GFP : Bâtiments et installations	25 415,40 €	25 415,40 €
	Total 204 Subv d'équip. Versées	25 415,40 €	25 415,40 €
M57	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	R.A.R	B.P.
2116	Cimetière création d'un ossuaire	- €	50 000,00 €
2131	Vestiaires Foot	- €	70 000,00 €
2182	Matériel de transport	- €	28 000,00 €
2138	Maison EPP	- €	210 000,00 €
2183	Matériel informatique	- €	18 000,00 €
2184	Matériel de bureau et mobilier	- €	10 000,00 €
2158	Autres matériels et outillages	- €	32 000,00 €
	Total 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	418 000,00 €
M57	Immobilisations en cours	R.A.R	B.P.
231	Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise	260 786,48 €	465 000,00 €
	Aménagement rue de l'Eglise, rue Roger Salengro		
	Total 23 Immobilisations en cours	260 786,48 €	465 000,00 €
M57	Opérations sous mandat	R.A.R	B.P.
458103	Opérations sous mandat (fde) Enfouissement des réseaux rue de l'Eglise	58 797,34 €	58 797,34 €
	Total 458 Opérations sous mandat	58 797,34 €	58 797,34 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

R.A.R

358 133,62 €

B.P.

1 232 212,74 €